



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Jeunesse et sports: personnel

Question écrite n° 38844

Texte de la question

M Marc Reymann demande a M le secretaire d'Etat aupres du Premier ministre, charge de la jeunesse et des sports, dans quels delais il compte apporter une solution a la question des indemnites de sujestions speciales des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs. Cette demande, dont il a deja eu a connaitre, trouve sa justification dans le fait qu'a l'instar des cadres places sous leur autorite, les inspecteurs manifestent une disponibilite oblige, hors du cadre normal de travail, pour exercer normalement leurs missions de conseil et d'aide technique ou de promotion des projets ministeriels aupres de elus et des responsables de la vie associative.

Texte de la réponse

Reponse. - d'inspection et la nature particuliere de leurs fonctions justifient l'attribution d'une indemnite de sujestions speciales, au meme titre que pour les cadres techniques places sous leur autorite. Les projets de texte elabores en ce sens par le secretariat d'Etat a la jeunesse et aux sports n'ont pas a l'heure actuelle recueilli l'accord du ministere charge du budget. Ce dossier indemnitaire fera l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la revision des textes statutaires regissant les corps de l'inspection.

Données clés

Auteur : [M. Reymann Marc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38844

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1404

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2057